



Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine dite « rue de Wasseige » à Jambes (NAMUR)

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Breve description du projet</u> :	Revitalisation urbaine dont le projet privé vise la construction d'un immeuble de 19 appartements. Le projet public vise la création d'une zone résidentielle de plain-pied avec nouveau mobilier urbain et éclairage public
<u>Demande</u> :	Revitalisation urbaine
<u>Localisation</u> :	Jambes, à l'angle de la rue Mazy et de la rue Wasseige
<u>Demandeurs</u> :	Ville de Namur, sociétés Legrand SFI et Immolux
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	13 février 2012

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine de la rue de Wasseiges à Jambes (NAMUR).

La CRAT estime que les critères pour bénéficier d'une telle opération de revitalisation sont rencontrés et approuve le périmètre de revitalisation projeté, celui-ci incluant le projet privé et les aménagements publics.

Elle relève que le projet est issu d'une réflexion globale de la Ville de Namur et s'inscrit en cohérence des outils d'aménagement tels que le schéma de structure communal et le plan communal de mobilité. Elle souligne aussi qu'il s'articule parfaitement avec d'autres opérations menées à proximité comme la réfection de l'avenue Materne.

A travers la reconstruction sur des terrains à l'abandon, le projet participe à une redynamisation du site localisé entre le cœur de Jambes et le bord de Meuse. Par ailleurs, il requalifie les cheminements doux.

A l'emplacement du point d'eau prévu sur la place des Trois Cornets, la Commission recommande de privilégier la plantation d'un arbre d'une belle essence en pleine terre. Elle estime que, par sa verticalité, celui-ci ponctuerait l'espace actuellement fort minéralisé. De plus, au vu de l'orientation sud de la place, un élément végétal structurant permettrait de créer un espace ombragé dont pourraient bénéficier les clients de l'Horeca voisin tout en renforçant la convivialité du lieu.



Pierre GOVAERTS,
Président